

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau  
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon  
du 13 novembre 2019 à St Laurent du Verdon**

**Présents :** Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : Saint Julien du Verdon ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Antoine FAURE : Aups ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Magali STURMA CHAUVEAU ; Rougon ; Jean BACCI : Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur ; Jean-François FERRACHAT (La Roque-Esclapon)

**Ont donné pouvoir :** Charles Antoine MORDELET (Aiguines) à Antoine FAURE ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Michèle BIZOT GASTALDI ; Jean-Pierre BAUX (Gréoux les bains) à Bernard MAGNAN ; Christiane PHILIBERT (Vinson sur Verdon) à Magali STURMA CHAUVEAU ; Eliane BARREILLE (Conseil régional) à Jean BACCI ; Danielle URQUIZAR (Conseil départemental 04) à Jacques ESPITALIER ; Patricia BRUN à Paul CORBIER ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier à Hervé PHILIBERT

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 16 octobre 2019 à Bauduen**

**2. Avis sur le projet de PLU de Saint-Julien Le Montagnier**

Le Conseil municipal de Saint-Julien le Montagnier a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU) par délibération du 12/06/2014, afin de remplacer son Plan d'occupation du sol (POS) devenu caduque à compter du 27/03/2017. En tant que personne publique associée à l'élaboration du PLU, le Bureau du Parc doit émettre un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique, dans un délai de 3 mois suivant la réception des documents.

Le projet de PLU de Saint-Julien le Montagnier a été arrêté par délibération du Conseil municipal du 01/08/2019 et a été réceptionné par le Parc le 19/08/2019. Le Parc était donc sollicité pour rendre un avis sur le projet de PLU de Saint-Julien le Montagnier d'ici le 19/11/2019. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU avec la Charte du Parc.

A l'issue de sa présentation et des débats, les membres du Bureau à l'unanimité ont émis un avis favorable avec préconisations. [Avis complet disponible sur demande](#)

**3. Accompagnement de la commune de Sainte-Croix-du-Verdon pour l'étude de faisabilité de son projet de Maison du paysage, du lac et du patrimoine**

Les membres du Bureau ont accepté de répondre favorablement à la demande formulée par la commune de Ste Croix pour assurer une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de faisabilité de leur projet.

**4. Avis concernant un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Riez**

Le projet est porté par la société Engie Green et concerne la commune de Riez (lieu-dit « Bois de l'hôpital », à l'ouest de la commune). L'aire d'étude occupe du foncier public (propriété de l'hôpital de Riez). Ce projet serait intégré dans la démarche du projet Hygreen porté par la DLVA. La zone d'implantation finale serait de 8,7 ha, la puissance installée de 8,5 MWh. Le site est constitué notamment de milieux boisés et semi ouverts. Une activité pastorale y est présente. Sur la base de la doctrine du Parc, il a été demandé en séance aux membres du Bureau d'émettre un avis, qui sera adressé à la commune, ainsi qu'au Préfet de Département, pour relais au Préfet de Région, et ce en vue du guichet unique du 21 novembre 2019, auquel le Parc a été invité.

A l'issue de sa présentation et des débats, les membres du Bureau à l'unanimité ont émis un avis favorable assorti de réserves. [Avis complet disponible sur demande](#)

**5. Adhésion et convention avec le Réseau Régional des Espaces Naturels PACA – année 2019**

Les membres du Bureau ont approuvé le renouvellement de l'adhésion du Parc du Verdon au Réseau Régional des Espaces Naturels PACA, au titre de l'année 2019, pour un coût d'adhésion de 1000 €.

**6. Convention de partage des frais d'administration et de maintenance 2019 du SIT interparc PACA**

Les membres du Bureau ont approuvé cette convention cadre regroupant désormais 7 parcs en PACA, et qui permettra d'actualiser les modalités de fonctionnement, de financement et de gouvernance de ce partenariat

**7. Demandes de subvention**

Les membres du Bureau ont approuvé les opérations et leurs plans de financement qui suivent :

- Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon – Secteur Artuby Jabron Verdon, travaux 2019 - Modification du plan de financement définitif (travaux réceptionnés

Coût total TTC : 43 320 € / Agence de l'Eau : 12 996 € / PNR Verdon : 30 324 € / CCLGV : 18595,92 € / CAD : 7 007,28 € / CAPG 4 720,80 €

- Postes Equipe rivière (/ SIVU) – budget GEMAPI – modification du plan de financement  
Coût total pour 4 agents : 139 735 € / Agence de l'eau : 61763 € / EDF : 25 000 € / EPCI : 52 972 €
- Accueil, sécurisation des sites et surveillance incendie (Garde régionale forestière et écocardes 2020)  
Coût total TTC : 170 700 € / Région (GRF) : 77 876 € / CD 04 : 10 000 € / CD 83 : 45 000 € / PNR Verdon : 27 824 € / EDF : 10 000 €
- Co-animation 2020 de la démarche REGAIN (Animation territoriale pour l'évolution des pratiques agricoles)  
Coût total TTC : 24 161,00 € / Agence de l'eau : 13 754,65 € / DLVA : 5 574,15 € / PNR Verdon : 4 832,20 €
- Projet plantations de haies sur le plateau de Valensole :  
Coût total TTC : 16 250 € / DLVA : 13 000 € / PNR Verdon : 3 250 €
- Modification du plan de financement du projet La Roulo - coopération dans le cadre du programme Leader  
Coût total TTC : 34 891,57 € / Leader : 18 841,45 € / Région : 12 560,96 € / PNR Verdon : 3 489,16 €
- Modification des plans de financement des postes de l'équipe Eau
  - Poste technicien rivière bas Verdon – Artuby Jabron 2020  
Coût total TTC : 40 500 € / Agence de l'Eau : 26 325 € / Autofinancement : 14 175 €
  - Poste chargée de mission eau et milieux aquatiques 2020  
Coût total TTC : 67 200 € / Agence de l'Eau : 43 680 € / Autofinancement : 23 520 €
  - Poste chargé de projet continuités / Colostre 2020  
Coût total TTC : 42 500 € / Feder : 6 375 € / Agence de l'Eau : 27 625 € / Autofinancement : 8 500 €

**8. Demande d'édition d'une synthèse d'étude commandée par le Parc : « Commune d'Artignosc – le chemin de l'eau » - par Irène Magnaudeix**

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable à la demande de l'association SERVA, *Sauvegarde De L'environnement Et Respect De La Vie*, à Artignosc-sur-Verdon, portant sur la réédition de la synthèse de l'étude d'Irène Magnaudeix *Commune d'Artignosc – le chemin de l'eau* qui avait donné lieu à l'édition d'un livret découverte du même nom.

**9. Convention inter-parcs Tourisme**

Les membres du Bureau ont approuvé la convention inter-parcs tourisme portant sur la prise en charge partagée entre les 9 parcs de PACA, pour les 2 ans à venir, des 2 postes mutualisés dédiés à la suite de la mise en place d'une filière écotourisme SUD-PACA et au travail sur la marque.

**10. Programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV » - Phase 3 / Certificats d'économie d'énergie) - Usage du « pot commun » - 2<sup>ème</sup> acompte**

Les membres du Bureau ont délibéré sur la répartition du pot commun CEE / TEPCV – 2<sup>ème</sup> acompte tel que suit :

Secteur	Contribution financière pour les maîtres d'ouvrages (Versée directement aux porteurs de projets)	Contribution financière pour le TEPCV (« pot commun »)
Total CCAPV	54 090,00	21 728,46
Total PNRV	243 732,55	97 909,66
Total communes de recoupement	11 340,90	4 555,75
Total	309 163,45	124 193,86

Pour affichage,  
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte Marie, le 27 novembre 2019

Le Président,  
Bernard CLAP

